

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AOUT 2017

Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 22
Contre : 6 (PS/PC)
Abstention : 1
(FD)

Objet : Intégration
de la parcelle BL
n° 78 dans le
domaine
communal

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 août 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, JD BONNOME, J. DARRIGADE, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, M. DUBROCA, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), P. FAVRAUD (pouvoir à C. MARTIN), MA THEBAUD (pouvoir à C. DUPIN), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que la voirie et les réseaux divers du lotissement CAZAURAN ont été intégrés dans le domaine public communal par acte administratif en date du 21 novembre 2013.

A de nombreuses reprises, le propriétaire de l'espace vert du lotissement a proposé de céder ce terrain à la Commune à titre gracieux, requête restée sans suite jusqu'à présent.

Le propriétaire (indivision Cazauran-Nogaro-Dandrieu) a renouvelé sa demande par courrier en date du 14 février 2017.

La parcelle concernée, cadastrée BL n° 78 pour une contenance de 2 712 m², jouxte la rue de Montespan, d'une part, et l'allée des Lièges, d'autre part.

Elle est classée en zone N (zone naturelle), est grevée d'une servitude d'espace boisé classé par le Plan Local d'Urbanisme et compte de nombreux arbres dont des chênes et chênes lièges.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle que ce terrain est régulièrement entretenu par les services municipaux depuis plusieurs années maintenant.

La cession à la Commune de cette parcelle constitue une opportunité qui permettrait d'offrir aux habitants de ce quartier essentiellement résidentiel un espace public venant compléter les bois de Montespan et de la Couronne Boisée,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Décide** d'acquérir à titre gracieux la parcelle cadastrée BL n° 78 auprès de l'indivision Cazauran-Nogaro-Dandrieu,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature de l'acte en la forme administrative qui entérinera le transfert de propriété,
- . **Dit** que Madame Marie-Ange THEBAUD sera chargée de signer pour le compte de la Commune ledit acte d'acquisition.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 août 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/08/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/08/2017